



21.07.2014 – 15:33 Uhr

Le CIPI et le bpa vous conseillent : des feux d'artifice sûrs sans dommages incendie

Berne (ots) -

Chaque année, jusqu'à 250 personnes se blessent en Suisse le 1er août. Ces accidents sont surtout dus à des ratés ou à des feux d'artifice qui se sont déclenchés trop tard. Les dommages incendie aux bâtiments sont également fréquents. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) et le Bureau de prévention des accidents (bpa) recommandent donc de n'allumer des feux d'artifice qu'en respectant une distance de sécurité suffisante et de tenir les feux d'artifice hors de portée des enfants. Il faut en outre suivre les instructions du personnel de vente.

Le 1er août approche à grands pas. Si petits et grands se réjouissent d'admirer les feux d'artifice, ce plaisir n'est toutefois pas sans danger. En effet, une mauvaise manipulation peut provoquer des accidents et des incendies.

Le CIPI et le bpa rappellent aux amateurs de feux d'artifice qu'ils doivent se faire expliquer leur maniement au préalable par le personnel de vente et étudier le mode d'emploi. Les fusées ne peuvent par conséquent être tirées que depuis des bouteilles ou tuyaux bien fixés. La distance de sécurité recommandée avec les personnes et les bâtiments doit toujours être respectée. En outre, les feux d'artifice comme les pétards, fusées et cônes doivent être gardés hors de portée des enfants.

Aperçu des conseils de sécurité

- Suivre les instructions du personnel de vente.
- Ne jamais allumer un feu d'artifice dans la foule.
- Respecter les distances de sécurité prescrites. Elles sont de 40 à 200 mètres selon la fusée.
- Ne tirer des fusées qu'à partir de bouteilles ou de tubes bien ancrés.
- Il est rigoureusement interdit de fumer à proximité d'articles pyrotechniques.
- Ne pas rallumer les ratés et ne pas s'en approcher avant 10 minutes.
- Asperger d'eau les feux d'artifice usagés avant de les jeter.
- Protéger les bâtiments des engins aériens incontrôlés. Fermer les portes, les fenêtres et les lucarnes du toit.

Contact presse :

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100759214> abgerufen werden.